



**Direction du développement  
et du secrétariat général**

Liste publiée sur le site Internet  
de l'établissement conformément  
aux articles L. 2121-25 et L. 2131-1  
du code général des collectivités  
territoriales

**BUREAU SYNDICAL**

**Séance du Mercredi 14 février 2024**

***Liste des délibérations examinées***

*Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Comité syndical, Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.*

-----

- Approbation du Procès-verbal du Bureau syndical du 15 novembre 2023

***Approuvé***

- **Délibération n° 2024-01/BS :**

Protocole-cadre entre Seine Grands Lacs, la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, relatif au financement des préjudices fonciers et à l'indemnisation des dommages agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement de zones dites de « surinondation » sur le bassin versant de la Seine en amont de la Métropole du Grand Paris

***Approuvée***

- **Délibération n° 2024-02/BS :**

Approbation de la convention de coopération entre le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, le syndicat mixte de la Marne moyenne, la chambre d'agriculture de la Marne et la Métropole du Grand Paris, relative à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à la prévention des inondations, l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

***Approuvée***

- **Délibération n° 2024-03/BS :**

Rectification de limites sur la commune de Chaumard.

Fait à Paris, le 14 février 2024

***Approuvée***

Le Président,

**Patrick OLLIER**

Ancien ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris